

Avis voté en plénière du 13 janvier 2015

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Déclaration du groupe de l'artisanat

Le numérique fait désormais partie intégrante de notre quotidien et devrait à l'avenir continuer à transformer nos modes de vie et de comportements.

Cette évolution est porteuse d'opportunités considérables, liées notamment à l'essor des appareils connectés, en termes d'innovation et d'emplois, de mobilités, d'accès à la connaissance et aux soins, de gestion des consommations énergétiques etc...

Néanmoins, à côté de ces opportunités, émerge toute une série de risques liés à l'explosion de la circulation des données personnelles, et face auxquels il importe de se prémunir.

Cela appelle une meilleure maîtrise du numérique par les citoyens et les entreprises, ainsi qu'une vigilance accrue sur la diffusion et l'exploitation des données.

Afin que chacun soit partie prenante de notre société connectée, le défi est double : permettre à tous d'une part, d'accéder aux outils et ressources numériques, et d'autre part, d'en maîtriser l'usage.

Cela exige tout d'abord une politique déterminée en faveur de la couverture internet haut-débit de l'ensemble du territoire, et des établissements scolaires en particulier.

Cela implique également de déployer une éducation au numérique pour apprendre à être critique sur le contenu de l'information et comprendre le fonctionnement de ces technologies en ayant conscience des risques qui y sont liés. Cette culture du numérique doit donc s'imposer dès l'école et dans toutes les disciplines; elle doit se poursuivre dans l'enseignement supérieur quelles que soient les filières et enfin s'étendre à toutes les catégories sociales au niveau des territoires.

Il importe par ailleurs de bâtir une politique publique du numérique visant à la fois le développement de l'innovation et la protection des données collectées et utilisées par les entreprises ou les administrations.

A ce titre, il est essentiel d'encourager l'utilisation du numérique par les TPE-PME, tous secteurs d'activité confondus. En effet, ces technologies permettent non seulement d'améliorer leur potentiel de développement économique (accéder à de nouveaux marchés, optimiser les processus de production, améliorer les services aux clients, la commercialisation des produits et la communication ...), mais aussi de sécuriser leur système informatique. La numérisation de leurs activités doit donc

être facilitée par des prêts de la Banque publique d'investissement. Cet appui financier s'articulerait avec l'accompagnement proposé par les chambres consulaires et organisations professionnelles.

Du côté des administrations également, le numérique est un atout, en termes de simplifications pour les usagers et d'efficacité des services.

Que ces organisations soient privées ou publiques, elles doivent mettre en place une politique de sécurité des données dont elles disposent, afin d'assurer leur performance et préserver la confiance de leurs salariés, clients ou usagers.

S'agissant enfin de la multitude de données personnelles collectées (de comportements, d'opinions...) à partir d'internet ou d'objets connectés, il apparaît essentiel de prévoir des instruments juridiques permettant de renforcer le contrôle lié à leur utilisation, alors qu'elles sont souvent recueillies à l'insu des individus et exploitées à des fins commerciales.

Le groupe de l'artisanat approuve donc les propositions de l'avis visant à développer, dans les entreprises, les bonnes pratiques et la co-régulation avec la CNIL.

Plus généralement, il partage l'objectif de construire, au niveau français comme européen, un cadre réglementaire qui devra nécessairement concilier des objectifs de protection de la vie privée avec des impératifs de sécurité nationale et d'ordre public dont l'actualité récente est venue nous rappeler toute l'importance.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.